



PREFET DE LA REGION LORRAINE

Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture
et de la forêt de Lorraine

Service Régional de l'Alimentation

Affaire suivie par : Virginie BLIN
☎ 03 69 32 51 76
📠 06 83 66 46 43

Mail : virginie.blin@agriculture.gouv.fr

[Signature]
Monsieur le Président
CG 88
2 rue Grennevo
68026 EPINAL CEDEX

Metz, le 04/06/15

Objet : Compte rendu du Comité de pilotage régional Sharka du 31 mars 2015



Monsieur le Président,

Le troisième comité de pilotage régional Sharka s'est déroulé le 31 mars 2015 à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine. A ce titre, je vous transmets le compte-rendu établi suite à cette réunion.

Par ailleurs, je vous informe que vous pouvez consulter les diaporamas qui ont été présentés lors de ce comité sur le site internet de la DRAAF à l'adresse internet suivante : <http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr/> (onglet « Protection des Végétaux », rubrique « Santé des Végétaux », onglet « Sharka »).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

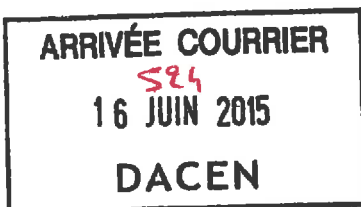
Pour le Préfet et par délégation,
Le chef du service régional de l'alimentation

[Signature]

+ copie SAT

Pièce jointe : compte rendu du Comité régional Sharka du 31 /03/2015

[Signature]
Peggy RASQUIN



Transmis pour	Info	Attrib
DGS		
DGA		
DOCPE		
ADM-AG		
DFI		
DUSKH		
DIR		
DGA-PVP		
DICOM		
DSP		
DAJA		
DGA-PDS		
DIS		
DAS		
DGA-FDT		✗
DRPE		
DACEN		✗
DIC		
DIAE		
DON		

**Comité régional Sharka
31/03/2015 – 10 heures**

Présents :

- Michel JACQUEMIN, Les Croqueurs de Pommes
- Eric BERTON, FRSEA
- Bruno DEMOLLIENS, Chambre d'Agriculture de la Meuse
- Thierry PAUL, Président FREDON Lorraine
- Thomas COUTAL, FREDON Lorraine
- Delphine LEPAGE, FREDON Lorraine
- Aline LE BIHAN, Chambre Régionale d'Agriculture
- Luc BARBIER, FNPF, FRSEA, FDSEA 54, CRAL, Vergers de Lorraine,
- Michel SINOIR, DRAAF Lorraine
- Peggy RASQUIN, DRAAF Lorraine
- Catherine NICOLEY, DRAAF Lorraine
- Virginie BLIN, DRAAF Lorraine et Alsace
- Jean Pierre PRUVOST, UDSAH Moselle
- Gérard WINDSTEIN, UDSAH Moselle
- Thierry BEGEL, CDA 54, Relais Mirabelle
- Brigitte LEBLAN, Meuse Nature Environnement
- Gilles CANTENEUR, CA 57
- Bruno DESMOLLIERS, CA 55
- Cécile BLANPIED, EARL Arnay le Duc
- Michel GOUJOT, confédération paysanne Lorraine
- Rémi SEGARD, AREFE
- Cécile SABLON, FMSE

Excusés :

- Madame JOUSSEMET, AREXHOR
- Etienne BENOIT, Section Fruits FDSEA 55
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Meuse
- Monsieur le Président du Conseil Général des Vosges
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de la Meuse
- Monsieur le Directeur de la DDT de Meurthe et Moselle
- Madame VARLET, FNPHP
- Monsieur le Président de FRUILEST

Michel SINOIR, Directeur de la DRAAF, débute la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence, et s'excuse de devoir quitter cette assemblée à 10H30. Pour autant, il tient à rappeler le rôle indispensable de ce comité pour faire un bilan de l'évolution du plan de lutte contre la Sharka en Lorraine et il rappelle le caractère indispensable de la concertation des différents acteurs impliqués dans cette lutte. Il propose que chaque participant se présente et rappelle l'ordre du jour.

1) Retour sur le Comité de Pilotage national sharka (Intervention de Virginie BLIN, chargée de mission pour les SRAL Lorraine et Alsace)

Après un bref rappel des régions françaises concernées par la lutte contre la Sharka, Madame BLIN présente les différentes modalités de gestion de cette maladie dans le monde et en Europe. Puis, elle détaille les cas de suspension du Passeport Phytosanitaire Européen (PPE) en France en 2014, ainsi que la remontée de filière engagée suite à la découverte de porte-greffes allemands contaminés. Pour finir, la démarche de sécurisation des variétés asymptomatiques en Midi-Pyrénées est développée avant de rapporter les conclusions du COPIL National.

A l'issue de cette présentation, Monsieur SINOIR souhaite savoir si des représentants des pays membres interviennent au COPIL National. Madame BLIN répond négativement ; toutefois les représentants de la DGAL traitent avec leurs homologues dans le cadre des différentes discussions européennes.

Madame LE BIHAN souhaite connaître les éléments de traçabilité des cas de mirabelliers contaminés en Alsace. Madame BLIN répond que la traçabilité d'un seul mirabellier est connue (plantation datant de 12 ans), dans les autres cas celle-ci n'est pas connue puisque la personne qui a mis en place les arbres est décédée.

Monsieur BARBIER souhaite connaître le type de souche découvert sur ces mirabelliers. Il s'agit des souches M et D.

2) Situation de la Sharka en Lorraine / Bilan 2014 (Intervention de Thomas COUTAL de la FREDON Lorraine)

Monsieur COUTAL débute son intervention en rappelant les symptômes de cette virose et ses aspects réglementaires. Puis, il rappelle la fréquence de prospection réalisée en Lorraine en 2014 dans :

- les foyers professionnels (zones focale et sécurité),
- les pépinières et leurs environnements,
- le front d'observation de la zone contaminée en Moselle.

Puis, il présente le bilan général de la prospection 2014 en affinant ces résultats par:

- département,
- type de prospection,
- espèce d'arbre fruitier.

Monsieur COUTAL établit une cartographie des foyers contaminés par la souche D :

- SAULNY : foyer découvert en 2010 où 3 nouveaux cas ont été détectés en 2014 ;
- SAINT GERMAIN : foyer découvert en 2013 où 7 nouveaux cas ont été détectés en 2014 ;
- Fusion des foyers de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL et HANNONVILLE SOUS LES COTES en un seul foyer appelé Cotes de Meuse suite à la découverte d'un nouvel arbre contaminé ;
- 2 foyers en pépinière dans les Vosges (SAINT MICHEL SUR MEURTHE et LA BOURGONCE) déclarés en 2012 et 2013 (aucun nouveau cas détecté en 2014).

Un bilan des observations menées depuis 2013 sur le front d'observation en Moselle est présenté.

Au total, durant l'année 2014, on note :

- Moselle: 10 communes contaminées parmi 65 communes prospectées ;
- Autres foyers : 17 arbres contaminés ;
- Aucune nouvelle contamination en pépinière ou dans leur environnement ;
- Mise en place d'une sécurisation autour de la parcelle d'un professionnel en zone Moselle est (arrachage des contaminations dans un rayon de 1000m autour de cette parcelle).

Au cours de l'échange qui suit, les points suivants sont soulevés:

- Difficulté de la FREDON pour prospecter certaines parcelles clôturées ;
- Les 7 ha de mirabelliers prospectés sont ceux où les PG (*Marianna et Myrobolan*) présentaient des symptômes ;
- L'expression des symptômes est clair à partir de mai ; en Lorraine depuis plusieurs années, ceux-ci restent visibles jusqu'en septembre malgré leur thermosensibilité ;
- Inquiétude vis-à-vis de la très forte présence de pucerons en 2014 : celle-ci aura-t-elle une incidence sur la propagation de la maladie ?

3) **Fond national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale et son évolution en 2014 (Intervention de Cécile SABLLOU du FMSE)**

Madame SABLLOU nous rappelle l'historique de la création du FMSE en précisant que seule la France est dotée de cet outil de gestion des risques.

Elle liste les différents risques et pertes indemnisables avant de rappeler que le champ d'action de ce fond est très réglementé et que toutes les décisions sont prises par le conseil d'administration. Elle détaille l'organisation de ce fond :

- une section commune qui sert à indemniser les accidents environnementaux, les polyphages et qui reverse un pourcentage de ces fonds à chaque filière soit 20 à 30% pour la section fruit ;
- des sections par filière (porcs, ruminants, betteraves, fruits et légumes).

A noter qu'une filière « pépinière horticulture » est en cours de discussion (3 ou 4 pépiniéristes sont en grandes difficultés).

Les fonds sont levés par la MSA grâce au code NAF (beaucoup d'erreurs) et sur le barème suivant:

- 60€ / code NAF arboriculteur,
- 35€ / code NAF < 50% fruit,
- 10€ cotisant volontaire

(barème par exploitation, pas par hectare).

Deux demandes de modification du barème d'indemnisation ont été déposées :

- barème quetsches = prunes d'Ente ?
- barème prunes américano-japonaises = barème pêches ?

Luc BARBIER précise que les barèmes sont négociés avec la DGPAT qui se base sur le barème « calamité » malgré des études chiffrées par le CTIFL qui mettent en évidence des coûts de perte bien supérieurs.

Le budget d'indemnisation de la Sharka en 2013 a été de 2.9M € pour 370 dossiers instruits et 260 ha arrachés soit 2,6 % du verger français.

Le budget prévu pour l'année 2014 est sensiblement le même. Toutefois des critères d'éligibilité sont ajoutés notamment pour les arrachages de parcelles à plus de 10% de contamination:

- **Obligation de replanter une culture pérenne sur la parcelle arrachée ou sur toute surface équivalente**
- **Obligation de déclarer les autres aides à la replantation perçues pour la même parcelle**
- Déduction des arbres isolés déjà indemnisés les années précédentes pour la même parcelle

4) **Plan d'action 2015 (Intervention de Virginie BLIN, chargée de mission pour les SRAL Lorraine et Alsace)**

Madame BLIN fait part d'une proposition de plan d'action pour la lutte contre la maladie de la Sharka en Lorraine durant l'année 2015. Les intervenants en matière de Sharka seront le SRAL et la FREDON, délégataire de cette mission de service public.

41) En matière de lutte, **tous les foyers** (hors zone Moselle) seront traités selon les dispositions de l'arrêté ministériel soit :

- SAULNY
- SAINT GERMAIN
- VIGNEULLES LES HATTONCHATEL et HANNONVILLE SOUS LES COTES en un seul foyer appelé Côtes de Meuse
- SAINT MICHEL SUR MEURTHE

- LA BOURGONCE.

42) Les prospections sur les parcelles de *prunus* sensibles des pépinières et leur environnement seront vu selon les dispositions de l'arrêté ministériel.

43) **Concernant la Moselle**, au vu des découvertes des zones contaminées sur chaque front d'observation depuis 2 ans, en concertation avec la DGAL, il est proposé de ne pas étendre ces observations mais de prospector les parcelles des professionnels (quetsches, abricots et pêches) et les espèces sensibles dans un rayon de 1000 m autour. En cas de découverte de contamination, des mesures d'arrachage devront être prises.

44) Au vu des cas de mirabelliers détectés en Alsace, une expérimentation de prospection spécifique est souhaitable. Pour cela l'appui scientifique de la DGAL est indispensable. Si un plan d'expérimentation peut être validé d'ici 3 semaines, celui-ci sera mis en œuvre dans les deux régions.

Au cours de l'échange qui suit, les points suivants sont soulevés :

- inquiétude de la profession vis-à-vis des simples revendeurs (plate forme ou pépiniériste) : les revendeurs (jardinerie...) sont inspectés selon une analyse de risque et leur plate forme le sont systématiquement chaque année. D'ailleurs deux d'entre elle se sont vu suspendre leur PPE en 2014 ;
- inquiétude de la profession vis-à-vis des nombreux cas de suspension de PPE en provenance de l'étranger. Les mesures de gestion contre la Sharka sont très disparates en Europe. Monsieur BARBIER souhaite que cette inquiétude soit largement remontée à la DGAL ;
- une activité dite professionnelle est celle dont l'activité économique est déclarée (pas de vente sous le manteau) ;
- un bilan des prospections dans les jeunes vergers est réclamé. Madame NICOLEY indique que pour faire ce suivi, il faudrait que les nouvelles plantations soient déclarées au SRAL. Hors depuis 3 ans, aucune déclaration n'a été faite. En conséquence, à la demande de Monsieur DESMOLLIEN, un courrier sera adressé aux professionnels afin de leur rappeler cette obligation et les contraintes réglementaires à la plantation dans les zones contaminées ;
- la proposition d'évolution des mesures en Moselle est discutée : Monsieur BARBIER approuve la volonté de sécuriser le périmètre autour des professionnels mais il souhaite également la poursuite des observations sur les communes mosellanes pas encore prospectées. Par ailleurs, il souhaite que des mesures d'arrachage soient prises sur certaines zones d'observations afin de mieux respecter la réglementation. Madame RASQUIN rappelle que sur ces zones d'observations les recommandations de la saisine de l'ANSES doivent être appliquées. Une proposition intermédiaire est alors approuvée afin de respecter l'enveloppe budgétaire de cette zone:
 - seuls les professionnels de Rustroff, Erstroff et Gosselming seront prospectés puisqu'ils se trouvent dans une zone où la présence de la sharka a déjà été vérifiée. Si des contaminations sont détectées alors, des mesures d'arrachage seront prises ;
 - les communes limitrophes et au sud de Fonteny-Faxe et Langatte seront observées.

Conclusion

En premier lieu, Madame RASQUIN, remercie les différents intervenants et les participants à ce comité de pilotage régional.

Puis le plan d'action 2015 est validé à l'exception du point 43) modifié comme énoncé ci-dessus.